



Bulletin officiel n° 34 du 11 septembre 2008

Sommaire

Enseignements élémentaire, secondaire et supérieur

Activités éducatives (RLR : 554-9)

Concours «Trophée Civisme et Défense» et «Prix Armées Jeunesse» - édition 2008-2009
circulaire n° 2008-094 du 15-7-2008 (NOR : MENN0800591C)

Enseignements élémentaire et secondaire

Échanges franco-allemands (RLR : 557-0)

Programme "Brigitte Sauzay"

note de service n° 2008-116 du 3-9-2008 (NOR : MENC0800666N)

Échanges franco-allemands (RLR : 557-0)

Programme "Voltaire" - campagne 2009

note de service n° 2008-117 du 3-9-2008 (NOR : MENC0800667N)

Mouvement du personnel

Nomination

Inspecteur général de l'Éducation nationale

décret du 1-8-2008 - J.O. du 2-8-2008 (NOR : MENI0807294D)

Nominations

Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

décret du 1-8-2008 - J.O. du 2-8-2008 (NOR : MEND0816546D)

Nominations

Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale et inspecteurs d'académie adjoints

décret du 1-8-2008 - J.O. du 2-8-2008 (NOR : MEND0816548D)

Nominations

Inspecteurs d'académie adjoints

décret du 1-8-2008 - J.O. du 2-8-2008 (NOR : MEND0816540D)

Nomination

Vice-recteur de Nouvelle-Calédonie

décret du 1-8-2008 - J.O. du 2-8-2008 (NOR : MEND0815150D)

Nomination

Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Dijon

arrêté du 2-9-2008 (NOR : MEND0800692A)

Nomination

Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Rennes
arrêté du 2-9-2008 (NOR : MEND0800693A)

Liste d'aptitude

Accès au corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - année 2008
Arrêté du 16-6-2008 (NOR : MEND0800705A)

Nominations

Inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires - année 2008
arrêté du 27-8-2008 (NOR : MEND0800694A)

Titularisations

Inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires
arrêté du 2-9-2008 (NOR : MEND0800697A)

Informations générales

Vacance de poste

Inspecteur pédagogique et technique des établissements pour jeunes aveugles
avis du 2-9-2008 (NOR : MEND0800695V)

Vacance de poste

Inspecteur pédagogique et technique des établissements pour déficients auditifs
avis du 2-9-2008 (NOR : MEND0800696V)

Enseignements élémentaire, secondaire et supérieur

Activités éducatives

Concours «Trophée Civisme et Défense» et «Prix Armées Jeunesse» - édition 2008-2009

NOR : MENN0800591C

RLR : 554-9

circulaire n° 2008-094 du 15-7-2008

MEN - ESR - HFDS

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux présidentes et présidents d'université ; aux chefs d'établissement

Enseignements élémentaire, secondaire et supérieur.

Éducation à la citoyenneté, au civisme et à la défense.

Règlement des concours 2008-2009 : Trophée Civisme et Défense et Prix Armées Jeunesse

Les deux concours visent à promouvoir l'esprit de défense au sein de la jeunesse, en développant la citoyenneté et le civisme. Les actions concernent des domaines très différents : la mémoire, le social, l'éducation à la défense. Les acteurs sont également multiples : unités militaires, établissements scolaires, collectivités locales, associations.

Les deux concours sont indépendants l'un de l'autre, les équipes pédagogiques et les établissements d'enseignement peuvent concourir aux deux à condition de présenter deux dossiers distincts.

Trophée Civisme et Défense

L'association Civisme Défense Armées Nation (CiDAN) décernera à nouveau en 2009 le Trophée Civisme et Défense destiné à récompenser la meilleure réalisation de citoyenneté et de solidarité entre la société civile et les armées.

Ce Trophée est remis solennellement chaque année par le président du Sénat ou le président de l'Assemblée nationale en alternance. Son jury est présidé par un haut responsable de l'Éducation nationale : recteur ou inspecteur général.

Le concours est ouvert aux établissements scolaires ou universitaires, aux associations, aux collectivités locales, aux organismes militaires ayant conduit des actions originales entre société civile et militaire.

Les dossiers de candidature peuvent être retirés à partir d'octobre 2008 auprès de : CiDAN, Caserne Artois, 9, rue Édouard Lefebvre, BP 235, 00441 Armées, tél. 01 30 97 53 32 et tél./fax/rép. :

01 30 97 53 33, mél. : cidan@free.fr, site internet : <http://www.cidam.org>

CiDAN est une association, indépendante à l'égard de tout parti politique, groupement confessionnel ou corporation agréée par les ministères de la défense et de l'Éducation nationale.

On compte parmi ses activités :

- le soutien à des initiatives régionales ou départementales ;
- l'édition de la revue trimestrielle «Civisme et Défense» ;
- le Trophée Civisme et Défense ;
- des actions régulières avec des parlementaires ou d'autres élus ;
- des rallyes lycéens, mêlant activités sportives, intellectuelles et militaires ;
- des conférences sur la Défense dans les établissements scolaires.

Prix Armées Jeunesse

En 2009, la Commission Armées-Jeunesse décernera pour la sixième année consécutive le Prix Armées Jeunesse. Ce prix est destiné à récompenser des actions conçues au profit de la jeunesse et réalisées en partenariat par des unités militaires et des jeunes. Il est remis solennellement chaque année par le ministre de la défense ou son représentant.

La **Commission Armées-Jeunesse** est un organisme consultatif placé auprès du ministre de la défense, destiné à favoriser la connaissance mutuelle entre la jeunesse et les forces armées. Elle traite chaque

année de sujets concernant les jeunes : leurs attentes de la société, leurs besoins en information et formation et leur rapport avec la défense.

Elle regroupe environ 140 membres : représentants des armées, d'associations et de mouvements de jeunesse, des branches «jeunes» des syndicats et des ministères concernés. Elle a des contacts fréquents et très fructueux avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La Commission contribue à promouvoir l'esprit de défense, préparer les jeunes à leurs responsabilités de citoyens, resserrer les liens entre la communauté nationale et les armées. Elle est un lieu de dialogue, de réflexion et d'action, un organisme de propositions et gère les stages Armées-Jeunesse.

Le concours du Prix Armées Jeunesse est ouvert aux associations, établissements scolaires et universitaires, institutions (collectivités territoriales, etc.) et unités militaires ayant conduit des initiatives originales dans la perspective de la promotion de l'esprit de défense, en complément ou non des cours prévus et de la journée d'appel à la préparation de défense.

Les dossiers de candidature doivent concerner des actions à caractère social, d'information sur la défense, de souvenir et d'histoire ou toute activité créant un climat favorable aux liens entre la société civile et le monde de la défense.

Les dossiers peuvent être retirés **à partir d'octobre 2008** auprès de : CAJ, École militaire, 1, place Joffre, 75007 Paris, tél. 01 44 42 32 05, mél. : sec.gen@caj.defense.gouv.fr, site internet :

<http://www.defense.gouv.fr/caj>

Pour le ministre de l'Éducation nationale,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
Jean-Marie Durand

Enseignements élémentaire et secondaire

Échanges franco-allemands

Programme "Brigitte Sauzay"

NOR : MENC0800666N

RLR : 557-0

note de service n° 2008-116 du 3-9-2008

MEN - DREIC B2 - DGESCO A1-6

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au doyen de l'I.G.E.N. ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

Définition et objectifs

La France et l'Allemagne, considérant que la mobilité internationale des élèves doit faire partie intégrante de la vie des établissements scolaires et du cursus des élèves, ont créé, par la déclaration conjointe des ministres en charge de l'éducation signée à Paris le 19 avril 1989, un dispositif permettant des échanges individuels d'élèves de moyenne durée entre les deux pays.

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) a été désigné par les autorités françaises et allemandes comme maître d'œuvre de ce dispositif, baptisé en 2004 "programme Brigitte Sauzay" en mémoire de cette figure emblématique de l'amitié franco-allemande.

Le programme Brigitte Sauzay permet à des élèves français et allemands, au cours d'un séjour dans le pays partenaire d'une durée, en règle générale, de 3 mois, de mieux appréhender le système scolaire, la vie familiale et quotidienne et la culture de l'autre pays. Il leur offre également l'occasion d'améliorer leur connaissance de la langue du partenaire.

Élèves concernés

Le programme s'adresse :

- en France aux élèves des classes de quatrième, troisième, seconde ou de première apprenant l'allemand depuis au moins 2 ans ;
- en Allemagne, aux élèves des classes 8 à 11 apprenant le français depuis au moins 2 ans.

Chaque élève intéressé peut participer au programme Brigitte Sauzay dès lors que les chefs des établissements d'origine et d'accueil, ainsi que les familles, donnent leur accord. Le chef d'établissement et l'équipe pédagogique s'assureront de la motivation et de l'aptitude du candidat à l'échange. Ils pourront à cette fin mener avec l'élève (et sa famille) un entretien au cours duquel ces éléments ainsi que la place de l'échange dans le cursus scolaire seront abordés.

L'échange est fondé sur le principe de réciprocité. Durant la période de l'échange, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier. Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires.

Modalités de préparation de l'échange et de candidature

La recherche d'un partenaire allemand est à entreprendre directement par l'élève intéressé avec l'appui de son école et de sa famille.

Trois démarches différentes peuvent être envisagées :

1. Dans le cas où il existe déjà un partenariat entre deux établissements, les échanges individuels d'élèves se dérouleront, dans toute la mesure du possible, dans ce cadre.
2. Dans le cas où les établissements et les élèves ne sont pas en mesure de trouver un partenaire dans l'autre pays-notamment lorsque n'existe pas de partenariat entre établissements-, et lorsqu'il existe un programme basé sur un accord spécifique de l'académie avec son Land partenaire, les familles des élèves intéressés peuvent prendre contact avec la Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) du rectorat de chaque académie. Les DAREIC pourront alors apporter leur aide à la recherche d'un partenaire. Cette démarche exige cependant le strict respect des procédures et des délais définis par chaque rectorat. Les adresses électroniques des DAREIC sont

disponibles sur la page internet suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid1013/liste-des-dareic.html> ou sur les sites internet des rectorats.

3. Le site internet de l'OFAJ propose également des petites annonces d'élèves allemands recherchant un correspondant français. Ces annonces peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<http://www.ofaj.org/commun/bourse/recherche.php>

Lors de la recherche du partenaire et de la constitution du binôme, il convient de tenir le plus grand compte des intérêts et des goûts des deux élèves, de leur capacité d'adaptation à des situations d'étude et de vie différentes, des conditions de l'accueil en famille ainsi que des besoins spécifiques des élèves et en particulier de problèmes médicaux éventuels.

Après avoir identifié un partenaire, l'élève remplit avec le soutien de son établissement d'origine un formulaire qu'il remet à son chef établissement et que celui-ci devra ensuite transmettre à l'établissement et à la famille d'accueil. Ce formulaire peut être obtenu auprès de la DAREIC ou, dans le cas où la DAREIC ne propose pas un formulaire académique spécifique, et dans ce cas seulement, sur le site de l'OFAJ à l'adresse électronique suivante : http://www.ofaj.org/pdf/dossier_familles_ecoles.pdf

Les familles des deux élèves candidats à l'échange doivent attester par écrit qu'elles transfèrent la garde de leur enfant à la famille d'accueil et qu'elles ont contracté pour leur enfant une assurance maladie, accident et de responsabilité civile, avec une garantie pour l'étranger.

Le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant tout son séjour. Pour assurer ce soutien, les établissements d'origine et d'accueil désignent chacun un professeur-tuteur (le plus souvent le professeur d'allemand ou de français). Les deux professeurs ainsi désignés sont chargés de maintenir le contact avec leur élève lorsqu'il est dans l'établissement partenaire, puis d'assurer le suivi de la scolarité de l'élève hôte et son intégration au sein de l'établissement. Les deux établissements, sur la base de la confiance mutuelle, coopèrent par ailleurs en vue d'élaborer un programme qui tienne compte du niveau, des besoins individuels et des souhaits des élèves concernés.

Financement

Les frais de transport et de séjour liés à l'échange sont à la charge des familles. En règle générale chaque famille d'accueil prend en charge les frais supplémentaires liés à la présence de l'élève hôte (nourriture, cantine, bus, sorties etc.). Les familles devront cependant veiller à ce que les dépenses soient équilibrées de part et d'autre.

L'OFAJ accorde cependant, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, une subvention pour les frais de transport selon le double taux de la grille figurant dans ses directives. Cette grille est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ofaj.org/fr/ofaj/librairie/directives.pdf> (page 17)

À cette fin, l'élève remplira, avant son départ et avec le soutien de son établissement d'origine, le formulaire de demande de subvention de l'OFAJ téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.ofaj.org/pdf/formulaire_programme_sauzay.pdf

La demande de subvention devra être transmise à l'OFAJ, par l'intermédiaire de la DAREIC, au minimum un mois avant le départ en Allemagne de l'élève.

La subvention ne peut être accordée que si les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- l'échange prend un caractère effectif de réciprocité ;
- la durée du séjour dans le pays partenaire est d'au moins deux mois (56 jours) dont 6 semaines au moins de scolarité ;
- à son retour, l'élève adresse à l'OFAJ dans un délai de deux mois un compte rendu de son séjour et une attestation de scolarité remplie par l'établissement partenaire.

Il convient de souligner que la participation au programme Sauzay est une démarche individuelle et privée dont la responsabilité incombe aux familles et aux élèves. Les services académiques et l'OFAJ ne peuvent être tenus pour responsables de la suite donnée aux candidatures et du bon déroulement de l'échange.

Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
le directeur du Cabinet
Philippe Court

Enseignements élémentaire et secondaire

Échanges franco-allemands

Programme "Voltaire" - campagne 2009

NOR : MENC0800667N

RLR : 557-0

note de service n° 2008-117 du 3-9-2008

MEN - DREIC B2 - DGESCO A1-6

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au doyen de l'I.G.E.N. ; aux inspectrices et inspecteurs ; d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

Le ministère de l'éducation nationale a donné suite à une initiative de la Chancellerie de la République fédérale d'Allemagne, approuvée lors du sommet franco-allemand de Potsdam en 1998, de proposer à des jeunes lycéens, français et allemands, un séjour long dans le pays partenaire intitulé "Programme Voltaire". Les objectifs principaux du programme, qui s'inscrit dans la ligne du rapprochement des sociétés des deux pays lancé avec la signature du Traité de l'Élysée le 22 janvier 1963, sont, d'une part, de permettre la présence de lycéens du pays voisin dans des classes françaises et allemandes, et, d'autre part, de constituer un réseau de jeunes qui auront eu un contact étroit avec le pays voisin et acquis une expérience de pensée et d'action dans un contexte européen.

L'appel à candidatures pour l'année scolaire 2008-2009 relatif au programme d'échanges Voltaire intéresse, comme précédemment, les établissements d'enseignement secondaire. Il s'adresse aux élèves de classes de seconde générale et technologique dont les enseignements de détermination correspondent à une orientation vers les classes de première des séries L, E.S. et S, qui étudient l'allemand en L.V 1 ou L.V 2 et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue.

L'échange permettra aux correspondants de résider ensemble, d'abord en Allemagne, puis en France. Afin de pouvoir valider le séjour de l'élève dans l'établissement partenaire, l'établissement d'origine s'assurera que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais et dans les formes qui permettent au conseil de classe de délibérer valablement sur l'admission et l'orientation de l'élève en classe de première à son retour en France. À cet égard, seront également prises en considération les compétences personnelles et intellectuelles qu'un séjour réussi dans un établissement scolaire du pays partenaire permet d'acquérir et de développer.

Le programme Voltaire repose sur la confiance de chacun des deux partenaires envers le système d'enseignement du pays voisin. Un élève qui aura fait le choix d'une mobilité de longue durée ne devra pas être pénalisé au seul motif de l'existence éventuelle de décalages entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.

Pour les participants français, le séjour en Allemagne aura lieu du début du mois de mars au mois d'août 2009. Les participants allemands séjourneront en France du début du mois de septembre 2009 au mois de février 2010. Les élèves seront accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement hôte chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) a été désigné par les autorités françaises et allemandes comme maître d'œuvre du programme Voltaire.

Pour la campagne 2009, l'OFAJ prendra en charge 640 bourses accordées à 320 jeunes dans chacun des deux pays, soit une indemnité de 250 euros pour des dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, découverte du pays partenaire, etc.). Il versera en outre un forfait voyage à chaque participant.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature, qui sera remis en trois exemplaires au chef d'établissement **au plus tard pour le 10 novembre 2008** comportera :

- la fiche de candidature (voir annexe) dûment renseignée (comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement) ;
- une lettre de motivation de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention du chef d'établissement ;
- un courrier de deux pages minimum rédigé **en allemand**, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat **se présentera de façon personnelle et détaillée**, puis **exposera les motivations** qui le poussent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir un jeune Allemand ;
- au minimum 4 photos présentant la famille du candidat, son lieu de résidence, son lycée, ses activités préférées ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie ; les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A 4 ;
- une lettre de motivation rédigée par le ou les parents, ou le représentant légal, du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange ;
- une copie des deux derniers bulletins scolaires de l'année précédente (classe de troisième) ;
- une lettre de recommandation d'un professeur de l'année précédente (facultatif) ;
- un relevé de notes du trimestre en cours (à transmettre directement à la Centrale Voltaire pour le 15 décembre 2008 au plus tard).

Aucun dossier incomplet ne pourra être pris en considération.

Transmission des dossiers de candidature

Impérativement pour le 21 novembre 2008, le chef d'établissement remettra le dossier au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) ou à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'allemand, correspondants académiques de l'OFAJ auprès du recteur.

Le DAREIC et l'I.A.-I.P.R. établiront en commun une liste des candidatures classées par ordre de priorité. Les dossiers et cette liste seront adressés à la Centrale Voltaire à laquelle l'OFAJ a délégué la gestion administrative du programme : Stiftung Genshagen, Centrale Voltaire, Im Schloss, D - 14974 Genshagen. La date limite de réception des candidatures par la Centrale Voltaire est fixée **impérativement au 5 décembre 2008**.

La sélection des candidats s'effectuera au début du mois de janvier 2009. Le candidat et sa famille seront informés à la fin du mois de janvier 2009. La participation au programme Voltaire est conditionnée non seulement par le niveau scolaire et la motivation de l'élève, mais également par le nombre de candidats allemands.

Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
le directeur du Cabinet
Philippe Court

Annexe Fiche de candidature

(voir pages suivantes)

« Programme Voltaire » 2009

Fiche de candidature

Conseils pour remplir la fiche de candidature

Ce questionnaire joue un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, déterminant pour la réussite de l'échange qui engagera le candidat pour une année entière. Il est destiné à définir le profil du candidat de la façon la plus précise possible pour permettre le choix le plus adapté d'un correspondant.

- L'élève, ses parents et l'établissement scolaire doivent remplir cette fiche avec le plus grand soin et la signer. Les dossiers incomplets ne pourront malheureusement être pris en compte.
- Les rubriques suivies d'une * sont à renseigner dans les deux langues.
- Les rubriques suivies de deux * sont à renseigner en lettres capitales.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la participation au programme n'est pas garantie et qu'elle dépend non seulement de la motivation et du niveau scolaire de l'élève mais aussi du nombre de candidats allemands et de leur profil.

Cette fiche devra être accompagnée :

- d'une lettre de motivation de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention du chef d'établissement ;
- d'un courrier de deux pages minimum **en allemand**, dans lequel l'élève se présentera à sa future famille d'accueil et exposera sa motivation ;
- d'au moins 4 photos présentant la famille du candidat, son lieu de résidence, son quotidien, son lycée, ses activités préférées, etc. (Merci de coller ces photos sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4.) ;
- d'une lettre des parents décrivant la famille et exposant leur motivation pour participer à l'échange et la conception qu'ils se font de cet échange ;
- d'une copie des deux derniers bulletins scolaires de l'année précédente ;
- d'un relevé de notes du trimestre en cours (à transmettre directement à la Centrale Voltaire pour le 15 décembre 2008, de préférence par fax au 00 49 3378 80 59 64) ;
- d'une lettre de recommandation d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

Le dossier de candidature est à remettre au chef d'établissement en trois exemplaires, au plus tard pour le 10 novembre 2008. Merci de n'utiliser que des trombones et de ne pas agraffer ou relier les dossiers de candidatures.

I. PARTIE À REMPLIR PAR LE/LA CANDIDAT(E)

I. TEIL, VON DEM/DER BEWERBER(IN) AUSZUFÜLLEN

Vous-même/Sie selbst

Nom/Name **

Prénom/Vorname **

Date et lieu de naissance
Geburtsdatum und – ort

Sexe/Geschlecht féminin/weiblich masculin/männlich

Adresse complète**
Vollständige Anschrift
mit PLZ

Mél. personnel /
persönliche
E-Mail**

Blog**

Numéro de téléphone
Telefonnummer 0033..... Numéro de portable
Handynummer 0033.....

Situation scolaire/Schulsituation

Votre classe actuelle/Derzeitige Klasse
.....

Académie, nom et adresse complète de l'établissement/Bundesland, Name und vollständige
Anschrift der Schule
.....
.....
.....

Mél/E-Mail**

Site internet/Webseite

Numéro de téléphone
Telefonnummer 0033..... Numéro de télécopie
Faxnummer 0033.....

Distance école-maison
(en min.) Moyen de transport
Entfernung Haus-Schule
(in Min.) Transportmittel

Photo récente

(Merci d'indiquer votre nom
au dos de la photo)

Aktuelles Foto

(Bitte die Rückseite des Fotos
mit Namen versehen)

- Êtes-vous.../ interne ?/ *Sind Sie im Internat?*
 ... demi-pensionnaire ?/ *Essen Sie mittags in der Schulkantine?*
 ... externe ?/ *Essen Sie mittags zu Hause?*

Langues vivantes étudiées/Erlernte Fremdsprachen

LV1/1. *Fremdsprache* depuis/seit ans/Jahren

LV2/2. *Fremdsprache* depuis/seit ans/Jahren

LV3/3. *Fremdsprache* depuis/seit ans/Jahren

Autres langues/Sonstige *Fremdsprachen* (extrascolaire/außerschulisch)

Echange/Austausch

1 - Votre correspondant(e) est déjà identifié(e)./ Sie haben schon eine(n) Austauschpartner(in).

Nom et prénom/Name und Vorname

Nom et ville de son établissement/Name und Stadt seiner/ihrer Schule

Assurez-vous que ce/cette correspondant(e) a également posé sa candidature au programme Voltaire.
Bitte versichern Sie sich, dass er/sie sich auch für das Voltaire-Programm beworben hat.

2 - Votre correspondant(e) n'est pas encore identifié(e)./Ihr(e) Austauschpartner(in) steht noch nicht fest.

Correspondant(e) souhaité(e)/Gewünschte(r) *Austauschpartner(in)*

- fille/Mädchen garçon/Junge indifférent/egal

Accepteriez-vous un(e) correspondant(e) de l'autre sexe si c'était la seule solution ?/

Würden Sie einem gemischten Austausch zustimmen, wenn es der einzig mögliche wäre?

non/nein

oui/ja

(En cas d'échange mixte, une chambre individuelle pour le/la correspondant(e) est indispensable.

Im Falle eines gemischten Austauschs ist ein Einzelzimmer für den/die Austauschpartner(in) erforderlich.)

Votre famille/Ihre Familie

Vous habitez chez .../Sie wohnen bei ...

- vos deux parents/beiden Eltern votre mère/Ihrer Mutter votre père/Ihrem Vater
 autre, précisez : / Andere, bei wem?

Père/Vater

Nom/Name

.....

Profession/Beruf

.....

Rue/Straße

.....

Code postal et ville/PLZ und Stadt

.....

Tél./Tel.

.....

Tél. (professionnel)/Tel. (dienstlich)

.....

Fax/Fax

.....

Portable/Handy

.....

Mél/E-Mail

.....

Mère/Mutter

Nom/Name

.....

Profession/Beruf

.....

Rue/Straße

.....

Code postal et ville/PLZ und Stadt

.....

Tél./Tel.

.....

Tél. (professionnel)/Tel. (dienstlich)

.....

Fax/Fax

.....

Portable/Handy

.....

Mél/E-Mail

.....

(Les adresses ne doivent être renseignées que lorsqu'elles diffèrent de celle du / de la candidat(e) / Die Adressfelder müssen nur ausgefüllt werden, wenn sie von der Adresse des Bewerbers / der Bewerberin abweichen.)

Personnes habitant dans votre foyer **durant le séjour** du/de la correspondant(e):

Welche Personen leben während des Austauschs mit Ihnen zusammen?

Frère(s)/Bru(ü)der nombre/Anzahl.....âge(s)/Alter.....

Soeur(s)/Schwester(n) nombre/Anzahl.....âge(s)/Alter.....

Autre(s)*/Weitere Person(en)*

Une des personnes mentionnées ci-dessus parle-t-elle la langue partenaire ? *Spricht eine der o.g. Personen die Partner-sprache?* oui/ja non/nein

Une des personnes mentionnées ci-dessus parle-t-elle d'autres langues étrangères ?/ *Spricht eine der o.g. Personen andere Fremdsprachen?* ja nein

Si oui, lesquelles?/ *Wenn ja, welche?**

.....

Hébergement/Unterkunft

Où habitez-vous ? milieu rural/ländlich milieu urbain/städtisch appartement/Wohnung maison
 Wo wohnen Sie? individuelle/Haus
 Votre correspondant(e) aura-t-il/elle sa propre chambre ? oui/ja non/nein
 Erhält Ihr(e) Austauschpartner(in) ein eigenes Zimmer?
 Si non, un lit séparé est exigé./Wenn nicht, ist ein Einzelbett für den/die Austauschpartner(in) notwendig.

Si non, avec qui partagera-t-il/elle sa chambre ?/ Wenn nicht, mit wem teilt er/sie sich das Zimmer?*

.....

Avez-vous des animaux domestiques à la maison ?/Haben Sie Haustiere? oui/ja non/nein

Si oui, lesquels ?*/Wenn ja, welche?*

.....

Si non, accepteriez-vous de vivre dans une famille possédant des animaux domestiques ?/Wenn nein, wären Sie einverstanden, in einer Familie mit Haustieren zu wohnen? oui/ja non/nein

Y-a-t-il des animaux domestiques dont vous craignez la présence ?*/Gibt es Tiere, vor denen Sie sich fürchten?*

.....

Santé/Gesundheit

Fumez-vous ?/Rauchen Sie? oui/ja non/nein

Un membre de votre famille fume-t-il ?/Raucht ein Familienmitglied ? oui/ja non/nein

Si oui, fume-t-on dans toutes les pièces de votre logement ? oui/ja non/nein
 Wenn ja, wird im gesamten Wohnbereich geraucht?

Accepteriez-vous un correspondant fumeur ? oui/ja non/nein
 Würden Sie eine(n) Raucher(in) als Austauschpartner(in) akzeptieren?

Accepteriez-vous de séjourner chez un/une correspondant(e) chez lequel on fume dans toutes les pièces du logement si c'était la seule solution ?/Würden Sie einem Austausch mit einem Austauschpartner, in dessen gesamten Wohnbereich geraucht wird, zustimmen, wenn es der einzig mögliche wäre?
 oui/ja non/nein

Avez-vous des habitudes alimentaires particulières (régime végétarien, autre régime...) ?*
 Haben Sie besondere Essgewohnheiten (Vegetarier, Diät,)? *

.....

.....

Avez-vous un problème de santé physique ou psychologique, des allergies ou un handicap à signaler ? Dans le cas d'une allergie, citez les éléments allergènes.*/*Haben Sie ein gesundheitliches Problem, psychisch oder physisch, Allergien oder eine Behinderung? Im Falle einer Allergie, führen Sie die Allergene auf.**

.....

Suivez-vous un traitement ? *Sind sie deswegen in Behandlung?* oui/ja non/nein
 Lequel ? *Welche*

*Behandlung?**.....

Devez-vous aller régulièrement chez le médecin ? *Müssen Sie regelmässig zum Arzt?* oui/ja non/nein

Personnalité, centres d'intérêt/Persönlichkeit und Interessen

Définissez-vous en 5 adjectifs.*/Beschreiben Sie sich mit Hilfe von 5 Adjektiven.*

.....

Avez-vous déjà passé quelques semaines seul(e) à l'étranger ? oui/ja non/nein

Haben Sie schon längere Aufenthalte allein im Ausland verbracht?
 Si oui, où et combien de temps ?/Wenn ja, wo und wie lange?

.....

Indiquez ici la nature de vos loisirs et le temps que vous y consacrez. Veuillez donner plus de précisions sur ces rubriques dans votre courrier de présentation./Geben Sie hier die Art Ihrer Hobbys an und wie viel Zeit Sie darauf verwenden. Bitte geben Sie dazu mehr Details in Ihrem Vorstellungsbrief an.

**Pratiques associatives*/
 Ehrenamtliche
 Tätigkeiten***

- scoutisme/Pfadfinder
- engagement social ou politique/soziales oder politisches Engagement
- autre/Andere*:

**Activités artistiques et
 culturelles */
 Künstlerische oder
 kulturelle Aktivitäten***

- cinéma/ Kino aller au théâtre/ins Theater gehen
 - faire du théâtre/ Theater spielen bricolage/ Basteln
 - photo/Fotografieren dessin et peinture/ Zeichnen und Malen
 - autre/Andere*:
- Combien d'heures par semaine ? / Wie viele Stunden wöchentlich?

Autres activités*/ Andere Aktivitäten*

- télévision/ Fernsehen cuisine/ Kochen sorties avec des amis/Freunde treffen faire du shopping/Shoppen jeux de société/Gesellschaftsspiele autre/Andere*:

Musique/Musik

La musique est-elle importante pour vous ?/Ist Musik wichtig für Sie?
 oui/ ja non/ nein ni oui ni non/weder noch

Quel genre de musique aimez-vous ? Welche Musikrichtung mögen Sie besonders?

- Musique classique / Klassik Pop Rock Techno Rap HipHop Heavy Metal Alternatif Reggae R&B World Music Autre/Andere*:.....

Pratiquez-vous le chant ?/Singen Sie aktiv ? oui/ ja non/ nein
 Si oui, quel type de chant ?/Wenn ja, welches Genre?

Jouez-vous d'un instrument de musique ?/Spielen Sie ein Musikinstrument?
 oui/ ja non/ nein

Si oui, le(s)quel(s) et combien d'heures par semaines ? Avez-vous des
 Wenn ja, welche(s) und wie viele Stunden wöchentlich?

Quels instruments de musique avez-vous à la maison ?
 Welche Musikinstrumente gibt es bei Ihnen zuhause?

Activités sportives extra-scolaires et saisonnières*
 Außerschulische und saisonbedingte sportliche Aktivitäten*

- badminton/ Badminton basket/Basketball escrime/ Fechten fitness/Fitness football/Fußball golf/Golf handball/Handball

yoga/Joga courir/Joggen sport de combat/Kampfsport ski/Ski

escalade/Klettern athlétisme/Leichtathletik vélo/Radfahren

équitation/Reiten rugby/Rugby natation/Schwimmen

skateboard/Skaten tennis/Tennis tennis de table/Tischtennis

gymnastique/Turnen volley/Volleyball sport nautique/Wassersport

danse/Tanz autre/Andere*:

Combien d'heures par semaine? / Wie viele Stunden wöchentlich?

Pratiquez-vous en club ?/ Spielen Sie in einem Verein? oui/ ja non/ nein

Lecture et écriture/

Aimez-vous lire ?/Lesen Sie gerne?

oui/ja non/nein ni oui ni non/weder noch

Lesen und Schreiben

Quel genre de textes ?/Welches Genre?

biographies/Biografien B.D./Comics fantastique/Fantasy

ouvrages spécialisés/Sachbücher science fiction/Science-Fiction

romans/Romane policiers/Krimis poésie/Gedichte

journaux/Zeitungen Autre/Andere*:

Aimez-vous écrire ?/Schreiben Sie gerne?

oui/ja non/nein ni oui ni non/weder noch

Quel genre de textes ?/Welches Genre?

.....

Utilisez-vous souvent l'ordinateur? oui/ja non/nein

Ordinateur*/ Computer*

Benutzen Sie häufig den Computer?

Si oui, combien d'heures par semaine ?/Wenn ja, wie viele Stunden in der Woche?

.....

.....

Avez-vous un ordinateur à la maison? /Haben Sie einen Computer zu Hause?

oui/ja non/nein

Pour quelle(s) activité(s) ?/ Wofür ?

internet/Internet chat/Chatten jeux/Spiele dessin/Zeichnen

Mèl/E-Mails activités scolaires /Schulaufgaben

programmation/Programmieren retouche d'images/Bildbearbeitung

autre/Andere*:

Je m'engage à/ich verpflichte mich,

- respecter les conditions de participation au programme Voltaire (durée du séjour, etc.) et la législation en vigueur dans le pays de séjour et à observer les instructions du lycée et de la famille d'accueil/*die Teilnahmebedingungen des Voltaire-Programms sowie die Gesetze im Partnerland und Anweisungen der Schule und der Familie meines Partnerschülers/meiner Partnerschülerin zu beachten;*
- me comporter en hôte respectueux et responsable dans ma famille d'accueil/*mich in der Familie meines Partnerschülers/meiner Partnerschülerin respektvoll und verantwortungsbewusst zu verhalten;*
- suivre avec assiduité les enseignements dispensés dans la classe de l'établissement d'accueil/*dem Unterricht in der Klasse meines Partnerschülers/meiner Partnerschülerin aktiv zu folgen;*
- faire en sorte que le séjour de mon/ma correspondant(e) dans ma famille et dans mon établissement se déroule dans les meilleures conditions/*meinem Austauschpartner zu helfen, dass er/sie sich in meiner Familie, in der Schule und in meinem Freundeskreis wohlfühlen kann.*
- envoyer à la Centrale Voltaire, au plus tard quatre semaines après la fin de mon séjour, un compte-rendu de séjour et une attestation de scolarité établie par l'établissement correspondant avec les dates exactes de scolarisation/*nach meiner Rückkehr innerhalb von 4 Wochen der Zentralstelle Voltaire einen Erfahrungsbericht und eine Bescheinigung von der Partnerschule mit den genauen Daten des Schulbesuchs zu schicken.*

A/In....., **le/den**

(Lieu, Ort) (Date, Datum)

.....

Signature de l'élève
Unterschrift des Schülers/der Schülerin

.....

Signature du/des responsable(s) légal/légaux
Unterschrift des/ der Erziehungsberechtigten

II. PARTIE À REMPLIR PAR LA FAMILLE OU LE(S) RESPONSABLE(S) LÉGAL(AUX)
II. TEIL, VON DER FAMILIE ODER DEM/DEN GESETZLICHEN ERZIEHUNGSBERECHTIGTEN AUSZUFÜLLEN

Je soussigné(e)/Ich, die/der Unterzeichnende,

Nom, Prénom/Name, Vorname

Né(e) le/geboren am **à/in**,

agissant en qualité de/handelnd in meiner Eigenschaft als

Père/Vater

Mère/Mutter

Parent exerçant le droit de garde/das Sorgerecht ausübende(r) Verwandte(r) **Tuteur/Vormund**

- autorise mon enfant à participer au programme Voltaire aux dates prévus et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de participation à ce programme/*gestatte meinem Kind, am Voltaire-Programm zu den vorgesehenen Zeiten teilzunehmen und erkenne die Teilnahmebedingungen des Voltaire-Programms an;*
- certifie avoir pris connaissance du dossier de candidature rempli par mon enfant (Partie I)/*versichere den von meinem Kind ausgefüllten Bewerbungsbogen (I. Teil) gelesen zu haben;*
- atteste la motivation, maturité et de la faculté d'adaptation de mon enfant/*stehe für die Motivation, die Reife und die Anpassungsfähigkeit meines Kindes ein;*
- délègue pour la durée du séjour les droits et devoirs découlant de l'autorité parentale aux responsables légaux de l'élève correspondant/*übertrage die aus dem Sorgerecht abgeleiteten Rechte und Pflichten für die Dauer des Aufenthalts im Partnerland den aufnehmenden Erziehungsberechtigten;*
- autorise un traitement médical ou, en cas d'urgence, une intervention chirurgicale si un médecin la jugeait nécessaire/*genehmige eine ärztliche Behandlung, und im Notfall einen chirurgischen Eingriff, falls dies von einem Arzt für notwendig erachtet wird;*
- certifie MMAerten@lisa.mk.sachsen-anhalt.de <MMAerten@lisa.mk.sachsen-anhalt.de> m'être assuré, avant le départ de mon enfant, que les couvertures maladie, accident et responsabilité civile sont étendues au séjour en Allemagne pour la durée de l'échange et que mon enfant est muni de la carte européenne d'assurance maladie/*erkläre, dass die Haftpflicht-, Unfall- und Krankenversicherungen meines Kindes auch für die Dauer des Austauschs in Frankreich gelten und dass mein Kind die Europäische Krankenversicherungskarte besitzt;*
- m'engage à accueillir l'élève correspondant, à agir vis-à-vis de notre hôte, pendant la durée de son séjour, avec la même responsabilité que pour mon propre enfant et à l'aider à s'adapter à son nouveau mode de vie/*erkläre, dass ich den/die Austauschpartner(in) aufnehmen werde und während seines/ihrer gesamten Aufenthaltes für ihn/sie wie für mein eigenes Kind sorgen werde und ihm/ihr bei seiner/ihrer Eingewöhnung und Integration behilflich sein werde;*
- m'engage à être présent pendant le séjour du correspondant/*erkläre, dass ich während des Aufenthaltes des Gastes vor Ort sein werde;*
- m'engage avec ma famille à parler français en présence de l'élève étranger au foyer et de ne m'adresser à lui/elle qu'en langue française tout au long de l'échange/*erkläre, dass ich und meine Familie während des gesamten Aufenthaltes des Partnerschülers/der Partnerschülerin grundsätzlich nur Deutsch sprechen werden;*
- prends connaissance du fait que si l'échange avec la famille proposée n'est pas accepté ou interrompu par l'une ou l'autre partie, l'attribution d'une nouvelle famille d'accueil n'est pas garantie, et que les organisateurs de l'échange ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'éventuelles mésententes entre les familles, quelle qu'en soit la cause/*nehme zur Kenntnis, dass, wenn der Austausch mit der vorgeschlagenen Gastfamilie von einer der beiden Seiten nicht akzeptiert oder unterbrochen wird, kein Anspruch auf die Vermittlung eines neuen Partners besteht, und dass die Koordinatoren nicht für eventuelle Konflikte jedweder Natur zwischen den Familien haften.*

A/In, **le/den**

(Lieu/Ort)

(Date/Datum)

.....
Signature du responsable légal/Unterschrift des Erziehungsberechtigten

III. PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT

Académie

Nom de l'établissement

Adresse complète

Tél. Fax

Nom du professeur chargé du suivi de l'élève pendant l'échange (tuteur)

Matière enseignée par le tuteur

Tél. personnel du tuteur

Mél personnel du tuteur **

Evaluation du tuteur, après consultation de l'ensemble de l'équipe pédagogique

Aptitude de l'élève à participer à l'échange (personnalité, comportement, compétences sociales, faculté d'adaptation, maturité...)

Appréciation globale sur les résultats scolaires de l'élève

Evaluation des compétences linguistiques dans la langue du partenaire

Raisons pour lesquelles vous recommandez à cet élève la participation au programme Voltaire

En tant que tuteur, je m'engage à

- prendre contact avec le tuteur/la tutrice allemande ;
- le/la tenir informé(e) des progrès et résultats de l'élève allemand et à lui transmettre avant son conseil de classe une évaluation de son niveau scolaire ;
- me tenir informé(e) des progrès et résultats de l'élève français et à tenir compte de l'évaluation remise par le tuteur allemand ;
- aider l'élève allemand à s'adapter à son nouveau mode de vie et à sa nouvelle école ;
- dialoguer régulièrement avec l'élève français et avec sa famille et avec l'élève allemand.

.....
Signature

Avis du chef d'établissement

Nom du chef d'établissement

Le chef d'établissement, après avoir

- mené un entretien avec le candidat et sa famille au cours duquel la place de l'échange dans son cursus scolaire a été évoquée et la motivation et l'aptitude du candidat pour l'échange ont été constatées ;
- pris connaissance du fait que l'élève ne devra pas être pénalisé à son retour pour la poursuite de sa scolarité du fait qu'il aura suivi une partie de sa scolarité en Allemagne ;
- pris connaissance du fait que l'avis favorable est lié à l'engagement de la part de l'établissement d'accueillir le correspondant pendant toute la durée de son séjour, d'assurer sa scolarisation selon les conditions en vigueur et de l'intégrer à la vie de l'établissement.

émet un

Avis réservé

Avis favorable

Avis très favorable

Motivation éventuelle de l'avis

.....
.....
.....
.....
.....

.....
Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

Mouvement du personnel

Nomination

Inspecteur général de l'Éducation nationale

NOR : MENI0807294D

décret du 1-8-2008 - J.O. du 2-8-2008

MEN - IG

Par décret du Président de la République en date du 1er août 2008, Patrick Laudet, professeur de chaire supérieure, est nommé inspecteur général de l'Éducation nationale (1er tour).

Mouvement du personnel

Nominations

Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

NOR : MEND0816546D

décret du 1-8-2008 - J.O. du 2-8-2008

MEN - DE B1-2

Par décret du Président de la République en date du 1er août 2008 :

Il est mis fin, sur sa demande, à compter du 1er août 2008 aux fonctions d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, dans le département du Lot-et-Garonne de Jean-Yves Prochazka.

Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (I.A.-D.S.D.E.N.), dont les noms suivent, sont nommés en la même qualité, dans les départements ci-dessous désignés :

- Charente-Maritime : Gérard Prodhomme (département de Loire-Atlantique), à compter du 1er octobre 2008, en remplacement de Jean-Louis Lobstein, muté.
- Essonne : Christian Wassenberg (département de la Haute-Marne), à compter du 1er octobre 2008, en remplacement de Marie-Louise Testensoire, admise à la retraite.
- Haute-Vienne : Jean-Louis Lobstein (département de la Charente-Maritime), à compter du 1er octobre 2008, en remplacement de Patrice Studer, admis à la retraite.
- Haut-Rhin : Maryse Savouret (département du Cantal), à compter du 18 août 2008, en remplacement de Gilles Petreault, muté.
- Isère : Monique Lesko (département de la Loire), à compter du 1er octobre 2008, en remplacement de Jacques Aubry, muté.
- Loire : Jean-Paul Vignoud (département de l'Ain), à compter du 1er octobre 2008, en remplacement de Monique Lesko, mutée.
- Loire-Atlantique : Bernard Javaudin (département du Rhône), à compter du 1er octobre 2008, en remplacement de Gérard Prodhomme, muté.
- Nièvre : Alain Bouvard (département de l'Aisne), à compter du 4 octobre 2008, en remplacement de Daniel Garnier, admis à la retraite.
- Pas-de-Calais : Gilles Petreault (département du Haut-Rhin), à compter du 18 août 2008, en remplacement de Jean-Pierre Polvent, muté.
- Rhône : Jacques Aubry (département de l'Isère), à compter du 1 octobre 2008, en remplacement de Bernard Javaudin muté.

Les inspecteurs d'académie adjoints (I.A.A.) dont les noms suivent sont nommés inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (I.A.-D.S.D.E.N.) dans les départements ci-dessous désignés :

- Aisne : Catherine Benoit-Mervan (département du Nord), à compter du 4 octobre 2008, en remplacement de M. Alain Bouvard, muté.
- Ariège : Daniel Subervielle (département de la Haute-Garonne), à compter du 18 août 2008, en remplacement de Gilles Amat-Dortier, admis à la retraite.
- Aube : Serge Clément (département des Hauts-de-Seine), à compter du 1er octobre 2008, en remplacement de Frédéric Benard, admis à la retraite.
- Lot-et-Garonne : Sylvie Loiseau (département de la Gironde), à compter du 18 août 2008, en remplacement de Jean-Yves Prochazka.
- Orne : Patricia Galeazzi (département de la Seine-Maritime), à compter du 18 août 2008, en remplacement de Françoise Fournereau, mutée.

L'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional (I.A.-I.P.R.) dont le nom suit est nommé inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (I.A.-D.S.D.E.N.) dans le département ci-dessous désigné :

- Ain : Philippe Sauret (académie de Lyon), à compter du 1er octobre 2008, en remplacement de Jean-Paul Vignoud, muté.

L'administrateur civil dont le nom suit est nommé inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (I.A.-D.S.D.E.N.) dans le département ci-dessous désigné :

- Haute-Savoie : Jean-Marc Coursolas (administration centrale du ministère de l'Éducation nationale), à compter du 6 octobre 2008, en remplacement de Fernand Studer, admis à la retraite.

Mouvement du personnel

Nominations

Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale et inspecteurs d'académie adjoints

NOR : MEND0816548D
décret du 1-8-2008 - J.O. du 2-8-2008
MEN - DE B1-2

Par décret du Président de la République en date du 1er août 2008 :
L'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale (I.A.-D.S.D.E.N.), dont le nom suit, est nommée en la même qualité, dans le département ci-dessous désigné :
- Finistère : Brigitte Kieffer (département de la Meuse), à compter du 1er septembre 2008, en remplacement de Michel Brault, appelé à d'autres fonctions.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (I.A.-I.P.R.) dont les noms suivent, titularisés par décret, sont nommés inspecteurs d'académie adjoints, dans les départements ci-dessous désignés :

À compter du 1er septembre 2008 :

- Bouches-du-Rhône (académie d'Aix-Marseille) : Guy Monchaux ;
- Gard (académie de Montpellier) : Denis Toupy ;
- Ille-et-Vilaine (académie de Rennes) : Jean-Jacques Lacombe ;
- Loire-Atlantique (académie de Nantes) : Jean-Marie Renault ;
- Nord (académie de Lille) : Élisabeth Bisot ;
- Rhône (académie de Lyon) : Lionel Tarlet ;
- Val-de-Marne (académie de Créteil) : Martine Gauthier ;
- Var (académie de Nice) : René-Pierre Halter ;
- Yvelines (académie de Versailles) : Michèle Vandrepotte.

À compter du 1er octobre 2008 :

- Val-de-Marne (académie de Créteil) : Françoise Lemarchand ;

Les inspecteurs d'académie adjoints (I.A.A.) dont les noms suivent sont nommés inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale dans les départements ci-dessous désignés :

- Haute-Marne : Martine Gauthier (département du Val-de-Marne), à compter du 1er octobre 2008 en remplacement de Christian Wassenberg, muté ;
- Lot : Jean-Jacques Lacombe (département de l'Ille-et-Vilaine), à compter du 1er novembre 2008, en remplacement de Pierre Viala, admis à la retraite ;
- Meuse : Anne-Marie Maire (département de l'Oise), à compter du 1er septembre 2008, en remplacement de Brigitte Kieffer, mutée ;
- Vendée : Michel-Jean Floc'h (département du Var), à compter du 1er septembre 2008, en remplacement de Yves Melet, appelé à d'autres fonctions.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (I.A.-I.P.R.) dont les noms suivent, sont nommés inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, dans les départements ci-dessous désignés :

- Cantal : Frédéric Gilardot (département des Bouches-du-Rhône), à compter du 1er septembre 2008, en remplacement de Mme Maryse Savouret, mutée.
- Eure : Pierre Moya (département de l'Essonne), à compter du 1er septembre 2008, en remplacement de Erik Louis, appelé à d'autres fonctions.

Mouvement du personnel

Nominations

Inspecteurs d'académie adjoints

NOR : MEND0816540D

décret du 1-8-2008 - J.O. du 2-8-2008

MEN - DE B1-2

Par décret du Président de la République en date du 1er août 2008 :

L'inspecteur d'académie adjoint dont le nom suit est nommé inspecteur d'académie adjoint dans le département ci-dessous désigné :

- Val-d'Oise : Daniel Delecambre (académie de Guyane), à compter du 1er septembre 2008.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (I.A.-I.P.R.) dont les noms suivent sont nommés inspecteurs d'académie adjoints dans les départements ci-dessous désignés :

- Haute-Savoie : Nathalie Costantini (académie de Grenoble), à compter du 4 octobre 2008, en remplacement de Michel Leleu, admis à la retraite.

- Hauts-de-Seine : Philippe Tiquet (administration centrale du ministère de l'éducation nationale), à compter du 1er octobre 2008, en remplacement de Serge Clément, appelé à d'autres fonctions.

- Nord : Gilles Grosdemange (académie de Caen), à compter du 4 octobre 2008, en remplacement de Catherine Benoit-Mervan, appelée à d'autres fonctions.

- Pas-de-Calais : Benoît Dechambre (académie de Nice), à compter du 1er septembre 2008, en remplacement de Françoise Favreau, appelée à d'autres fonctions.

- Seine-Maritime : Antoine Destres (académie de Caen), à compter du 1er septembre 2008, en remplacement de Patricia Galeazzi, appelée à d'autres fonctions.

Mouvement du personnel

Nomination

Vice-recteur de Nouvelle-Calédonie

NOR : MEND0815150D
décret du 1-8-2008 - J.O. du 2-8-2008
MEN - DE B1-2

Par décret du Président de la République en date du 1er août 2008, Ives Melet, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, est nommé vice-recteur de Nouvelle-Calédonie.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Dijon

NOR : MEND0800692A
arrêté du 2-9-2008
MEN - DE B1

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 2 septembre 2008, il est mis fin aux fonctions de délégué académique à la formation continue dans l'académie de Nancy-Metz de Bernard Genin à compter du 4 octobre 2008.

Bernard Genin, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, est nommé délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) dans l'académie de Dijon à compter du 4 octobre 2008.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Rennes

NOR : MEND0800693A
arrêté du 2-9-2008
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 2 septembre 2008, il est mis fin aux fonctions de délégué académique à l'enseignement technique (DAET) dans l'académie de Rennes de Christian Meriaux, personnel de direction, à compter du 2 septembre 2008.
Christian Meriaux est nommé délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) dans l'académie de Rennes à compter du 2 septembre 2008.

Mouvement du personnel

Liste d'aptitude

Accès au corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - année 2008

NOR : MEND0800705A
arrêté du 16-6-2008
MEN - DE B2-2

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n°84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 90-675 du 18-7-1990 mod.; avis de la C.A.P.N. des I.A.-I.P.R. du 12-6-2008

Article 1 - Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2008, les inspecteurs de l'éducation nationale hors classe ci-dessous désignés, par spécialité et par ordre de mérite :

Liste principale

Anglais :

- Daniel Bianchet.

Administration et vie scolaire :

- Isabelle Marchi -Barbaux ;

- Jacques Briand ;

- Louis-Georges Ledoux ;

- Michel Richard ;

- Christine Sapet ;

- Philippe Morin ;

- Pascal Girodet ;

- Brigitte Thomas ;

- Dominique Roure ;

- Nicole Marty ;

- Thierry Revelen.

Liste complémentaire

Administration et vie scolaire :

- Jean-Claude Fessenmeyer.

Article 2 - La directrice de l'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 juin 2008
Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
la directrice de l'encadrement
Ghislaine Matringe

Mouvement du personnel

Nominations

Inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires - année 2008

NOR : MEND0800694A

arrêté du 27-8-2008

MEN - DE B2-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 27 août 2008, les fonctionnaires admis au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale, à la session 2008, dont les noms suivent, sont nommés, pour une période de deux ans à compter du 1er septembre 2008, inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires :

Enseignement du premier degré

- Marie-Pierre Frenoy épouse Laraufie, académie de Nantes, directeur de CIO.
- Ben Souffou Danial, académie de La Réunion, instituteur.
- Christine Malandain épouse De Petra, académie de Rouen, instituteur.
- Franck Masse, académie de la Guyane, professeur certifié.
- Vincent Pare, académie de Nantes, professeur certifié.
- Patrice Royer, académie de Reims, professeur certifié.
- Philomène d'Angelo, académie de Strasbourg, professeur certifié.
- Rose-Ellen Guilloux épouse Guilloux-Laffitte, académie de Versailles, professeur certifié.
- Frédéric Dumas, académie d'Aix-Marseille, professeur des écoles.
- Patrice Nicolas, académie d'Amiens, professeur des écoles.
- Bertrand Thiebaud, académie de Besançon, professeur des écoles.
- Luc Grosjean, académie Besançon, professeur des écoles.
- Richard Ortali, académie de Bordeaux, professeur des écoles.
- Jean-Pierre Darmagnac, académie de Bordeaux, professeur des écoles.
- Jérôme Senac, académie de Bordeaux, professeur des écoles.
- Alain Di Giovanni, académie de Caen, professeur des écoles.
- Patrick Foureau, académie de Caen, professeur des écoles.
- Bruno Benazech, académie de Clermont-Ferrand, professeur des écoles.
- Yannick Trigance, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Alain Hubert, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Olivier Durieux, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Olivier Charrière, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Jean-François Chleq, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Roland Cottin, académie de Dijon, professeur des écoles.
- Fabien Marmonier, académie de Dijon, professeur des écoles.
- Luc Dantel, académie de Dijon, professeur des écoles.
- Pierre-Jean Fave, académie de Grenoble, professeur des écoles.
- Patrick Luyat, académie de Grenoble, professeur des écoles.
- Pascal Geslin, académie de La Réunion, professeur des écoles.
- David Deteve, académie de Lille, professeur des écoles.
- Michaël Derozier, académie de Lille, professeur des écoles.
- Vincent Logeon, académie de Lille, professeur des écoles.
- Guillaume Charlemein, académie de Lille, professeur des écoles.
- Patrick Saad, académie de Lille, professeur des écoles.
- Christophe Prath, académie de Lille, professeur des écoles.
- Hervé Dufour, académie de Lille, professeur des écoles.
- M Claude Matichard, académie de Lille, professeur des écoles.
- Éric Large, académie de Lyon, professeur des écoles.
- Jean-Noël Charollais, académie de Lyon, professeur des écoles.

- Patrick Cenent, académie de Montpellier, professeur des écoles.
- Thierry Geldhof, académie de Montpellier, professeur des écoles.
- Rémi Cazanave, académie de Montpellier, professeur des écoles.
- David Couvert, académie de Nancy-Metz, professeur des écoles.
- Claude Noël, académie de Nancy-Metz, professeur des écoles.
- Fabien kratz, académie de Nancy-Metz, professeur des écoles.
- Jean-Louis Goupil, académie de Nantes, professeur des écoles.
- Michel Boutonne, académie de Nice, professeur des écoles.
- René-Pierre Rabaux, académie d'Orléans-Tours, professeur des écoles.
- Éric Javoy, académie d'Orléans-Tours, professeur des écoles.
- Michel Bur, académie de Paris, professeur des écoles.
- Stéphane Bertrou, académie de Poitiers, professeur des écoles.
- Jean-François Lafont, académie de Poitiers, professeur des écoles.
- Pascal Bonnet, académie de Poitiers, professeur des écoles.
- Frédéric Biard, académie de Reims, professeur des écoles.
- Fabrice Marechal, académie de Reims, professeur des écoles.
- François Lefort, académie de Rennes, professeur des écoles.
- Yannick-Meleuc, académie de Rennes, professeur des écoles.
- Laurent Pinel, académie de Rouen, professeur des écoles.
- Serge Freulet, académie de Rouen, professeur des écoles.
- Philippe Daney, de Marillac académie de Strasbourg, professeur des écoles.
- Farid Djemmal, académie de Toulouse, professeur des écoles.
- Frédéric Levasseur, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Régis Autie, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Francis Mourgues, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Bernard Calvet, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Fred Rovelas, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Jean-Pierre Sarie, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Sabine Guillemin, académie de Besançon, professeur des écoles.
- Marie-Dominique Susini, académie de Corse, professeur des écoles.
- Marie Isabelle Bregeon, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Laurence Vellay, académie de Lyon, professeur des écoles.
- Chantal Carraro, académie de Nancy-Metz, professeur des écoles.
- Yveline Lasfargues, académie de Paris, professeur des écoles.
- Christelle Charrier, académie de Paris, professeur des écoles.
- Annick Lamiral, académie de Reims, professeur des écoles.
- Lysiane Forspagnac, académie de Reims, professeur des écoles.
- Anne Gasser, académie de Strasbourg, professeur des écoles.
- Catherine Hennequin, académie d'Aix-Marseille, professeur des écoles.
- Agnès Jeanson épouse Mathaut, académie d'Amiens, professeur des écoles.
- Lydie Andre épouse Martin-Hardy, académie d'Amiens, professeur des écoles.
- Yasmina Bouhali épouse Marques Pinto, académie de Besançon, professeur des écoles.
- Christiane Bidart épouse Marsan, académie de Bordeaux, professeur des écoles.
- Maria Del Carmen Perpina épouse Perpina, académie de Bordeaux, professeur des écoles.
- Luce Alfonsi épouse Rousselet, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Isabelle Evenisse épouse Kerebel, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Aminata Diallo, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Evelyne Bruno, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Djamila Beghdali épouse Espargilière, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Annie Beaufour épouse Portal, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Odile Gautier épouse Peszynski, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Gisèle Ducatez, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Sandrine Boue, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Véronique Toussaint épouse Moreira, académie de Créteil, professeur des écoles.
- Élisabeth Brehaut épouse Deschepper, académie de Dijon, professeur des écoles.

- Nathalie Charrière, académie de Grenoble, professeur des écoles.
- Agnès Henry épouse Legros, académie de Grenoble, professeur des écoles.
- Claude-Paule Goudet épouse Goudet-Trotet, académie de La Réunion, professeur des écoles.
- Isabelle Zanchi épouse Richard, académie de Lille, professeur des écoles.
- Dominique Grand épouse Paile, académie de Lyon, professeur des écoles.
- Elvire Hannibal épouse Cyrille, académie de Martinique, professeur des écoles.
- Karin Gavignet épouse Le Dall, académie de Montpellier, professeur des écoles.
- Claudette Canat, académie de Montpellier, professeur des écoles.
- Brigitte Becue épouse Mirande, académie de Montpellier, professeur des écoles.
- Martine Marrocchio épouse Debold, académie de Nancy-Metz, professeur des écoles.
- Arlette Hen épouse Saluzzi, académie de Nancy-Metz, professeur des écoles.
- Bernadette Quimbre épouse Poirier, académie de Nantes, professeur des écoles.
- Bénédicte Tonnevy épouse Lemale-Tonnevy, académie de Nantes, professeur des écoles.
- Isabelle Gauzy épouse Mazars, académie de Nantes, professeur des écoles.
- Fabienne Haziza, académie de Nice, professeur des écoles.
- Claude Sottejeau épouse Charbonnier, académie d'Orléans-Tours, professeur des écoles.
- Claire Bodet épouse Rioux, académie d'Orléans-Tours, professeur des écoles.
- Mireille Filloux épouse Pascaud, académie d'Orléans-Tours, professeur des écoles.
- Ketty Levy épouse De Larrinaga, académie de Paris, professeur des écoles.
- Sandra Renaud épouse Charpentier, académie de Poitiers, professeur des écoles.
- Catherine Malard épouse. Malard, académie de Reims, professeur des écoles.
- Véronique Detave épouse Brncic, académie de Reims, professeur des écoles.
- Nadine Muller, académie de Reims, professeur des écoles.
- Christelle Carreau épouse Gautherot, académie de Reims, professeur des écoles.
- Marie-France Perjean, académie de Reims, professeur des écoles.
- Agnès Lucas épouse Bizouarn, académie de Rennes, professeur des écoles.
- Karine Schiestel épouse Neiss, académie de Strasbourg, professeur des écoles.
- Françoise Verpillat épouse Verpillat, académie de Strasbourg, professeur des écoles.
- Anne-Marie Violet épouse Sacco, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Pascale Le Gall épouse Pourbagher, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Élisabeth Mattei épouse Tresallet, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Pascale Vigouroux épouse Vigouroux, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Laurence Colubi épouse Sidersky, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Magali Basset épouse Eveno-Basset, académie de Versailles, professeur des écoles.
- Monique Peyramaure épouse Guerout, académie de Versailles, professeur des écoles.

Enseignement du second degré

Enseignement général : lettres-histoire-géographie, dominante histoire-géographie

- Nathalie Collado épouse Topalian, académie d'Aix-Marseille, professeur de lycée professionnel.
- Abbes Zouache, académie de Lyon, professeur de lycée professionnel.
- Martin Fugler, académie de Strasbourg, professeur de lycée professionnel.

Enseignement général : lettres-histoire-géographie, dominante lettres

- Florence Laville épouse Bidadanure, académie de Créteil, professeur de lycée professionnel.
- Jean-Christophe Planche, académie de Lille, professeur de lycée professionnel.
- Emmanuelle Goulard, académie de Polynésie française, professeur certifié.

Enseignement général : lettres-langues vivantes, dominante anglais

- Serge Festa, académie d'Aix-Marseille, professeur de lycée professionnel.
- Véronique Fouassier, académie de Nantes, professeur certifié.
- Mireille Dolle épouse Burgholzer, académie de Strasbourg, professeur de lycée professionnel.

Enseignement général : mathématiques-sciences physiques et chimiques

- Jean Pierre Nuzzo, académie d'Aix-Marseille, professeur de lycée professionnel.
- Éric Legras, académie d'Aix-Marseille, professeur certifié.

- Michel Polidori, académie de Corse, professeur certifié.
- Ludovic Henon, académie de Créteil, professeur de lycée professionnel.
- Claire Marlias, académie de Limoges, professeur de lycée professionnel.
- Mohammed Rahmoune, académie de Poitiers, professeur de lycée professionnel.

Enseignement technique : économie et gestion

- Frédérique Tremont épouse Colly, académie de Bordeaux, professeur de lycée professionnel.
- Josèphe Vergne épouse Teulade, académie de Clermont-Ferrand, professeur de lycée professionnel.
- Anne-Claude Gouchon épouse Henriot, académie de Lyon, professeur de lycée professionnel.
- Jérôme Muzard, académie de Nantes, professeur de lycée professionnel.
- Denis Herrero, académie de Toulouse, professeur certifié.
- Dominique Chevrinais, académie de Versailles, professeur de lycée professionnel.
- Christian Sarboni académie, de Versailles, professeur de lycée professionnel.
- Françoise Bottot épouse Soulier, académie de Versailles, professeur de lycée professionnel.

Enseignement technique : sciences et techniques industrielles dominante sciences biologiques et sciences sociales appliquées

- M. Claude Angora, académie de Rennes, professeur de lycée professionnel.
- Valérie Guerin, académie de Toulouse, professeur de lycée professionnel.
- Murielle Battut épouse Murat, académie de Versailles, professeur certifié.

Enseignement technique : option sciences et techniques industrielles

- Patrick Perrier, académie d'Amiens, professeur de lycée professionnel.
- Marie-France Dussion, académie de Créteil, professeur certifié.
- Élisabeth Émile-Édouard, académie de Grenoble, professeur de lycée professionnel.
- Sandra Montabard, académie de La Réunion, professeur de lycée professionnel.
- Frédéric Gosset, académie de Lille, professeur de lycée professionnel.
- Dominique Hohweiller épouse Peretti, académie de Nancy-Metz, professeur de lycée professionnel.
- Aurore Magnin, académie de Nice, professeur de lycée professionnel.
- Laurent Lambert, académie de Poitiers, professeur de lycée professionnel.
- Abdoulaye Sow, académie de Reims, professeur de lycée professionnel.
- Didier Ramstein, académie de Strasbourg, professeur certifié.
- Philippe Verplancke, académie de Toulouse, professeur de lycée professionnel.

Information et orientation

- Suzel Prestaux, académie de Créteil, directeur de C.I.O.
- Lydie Bochet, académie de Grenoble, directeur de C.I.O.
- Annie Landaud, académie de Limoges, directeur de C.I.O.
- Élisabeth Sussat épouse Gros, académie de Lyon, C.O.P.
- Jean-Michel Julita, académie de Montpellier, C.O.P.
- Adeline Nicoladze, académie de Montpellier, conseiller principal d'éducation
- Nathalie Foucault épouse Gautier, académie de Nancy-Metz, directeur de C.I.O.
- Dominique Blanchard épouse Hue, académie de Rouen, directeur de C.I.O.
- Hélène Theulet épouse Homs, académie de Toulouse, directeur de C.I.O.
- Sylvie Dubost épouse Cheula, académie de Versailles, directeur de C.I.O.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires cités ci-dessus sont classés au premier échelon du corps des inspecteurs de l'éducation nationale (IB : 416) et peuvent opter pour le maintien du traitement indiciaire correspondant à leur situation antérieure à leur entrée en stage, sous réserve des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 10 du décret du 18 juillet 1990 modifié susvisé, à compter du 1er septembre 2007. Un arrêté ultérieur déterminera le rectorat d'affectation des inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires de l'enseignement du premier degré et le poste d'affectation des inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires information et orientation, enseignement technique et général, à compter du 1er septembre 2008.

Mouvement du personnel

Titularisations

Inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires

NOR : MEND0800697A

arrêté du 2-9-2008

MEN - DE B2-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 2 septembre 2008, les inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires dont les noms suivent sont titularisés dans le corps des inspecteurs de l'Éducation nationale à compter du 1er septembre 2008:

- Catherine Antoni, académie de Nancy-Metz, enseignement du premier degré.
- Marcel Appavoupouille, académie de la Réunion, enseignement du premier degré.
- Mireille Auge née Bouquet, académie de Rouen, enseignement du premier degré.
- Claudine Authier née Morel, académie de Toulouse, enseignement technique option économie et gestion
- Frédéric Azais, académie de Nice, enseignement du premier degré.
- Thierry Babœuf, académie de Rouen, enseignement technique option sciences biologiques et sciences sociales appliquées.
- Philippe Bagot, académie d'Orléans-Tours, enseignement du premier degré.
- Leila Bairi, académie de Besançon, enseignement du premier degré.
- Bertrand Barilly, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Herve Baud, académie de Lyon, enseignement du premier degré.
- Lhassen Belarouci, académie de Lyon, enseignement technique option sciences et techniques industrielles.
- Richard Bello, académie de Nancy-Metz, enseignement du premier degré.
- Amélie Benoit née N'Guyen Van Danh, académie d'Amiens, enseignement du premier degré.
- Dominique Bense née Laine, académie de Versailles, enseignement du premier degré.
- Hervé Beuvant, académie de Versailles, enseignement technique option économie et gestion
- Catherine Bitard née Bourcier, académie de Créteil, enseignement du premier degré.
- Jean-François Bohy, académie de Strasbourg, enseignement du premier degré.
- Lydie Bourget-Jubeau née Bourget, académie d'Orléans-Tours, enseignement du premier degré.
- Laurent Breitbach, académie d'Amiens, enseignement général option mathématiques-sciences physiques
- Brigitte Broise née Manin, académie de Lyon, enseignement du premier degré.
- Jean-Hugues Brondin, académie de Lyon, enseignement général option mathématiques-sciences physiques.
- Stephan Brunie, académie de Versailles, enseignement du premier degré.
- Vincent Carlier, académie de Bordeaux, enseignement du premier degré.
- Alexandrine Carra, académie de Lille, enseignement du premier degré.
- Olivier Cassar, académie d'Amiens, information et orientation
- Catherine Chabaudie, académie de Versailles, enseignement du premier degré.
- Thierry Claverie, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Marylène Cochet, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Marie-Pierre Cohere née Etcheto, académie de Bordeaux, enseignement du premier degré.
- Régine Coste née Lengronne, académie de Versailles, enseignement général option mathématiques-sciences physiques.
- Annie Couderc née Labaysse, académie de Versailles, enseignement général option lettres-histoire-géographie, dominante histoire-géographie.
- Élisabeth David née Hermann, académie de Besançon, enseignement du premier degré.
- Marianne Dayde née Gratadour, académie de Lyon, enseignement du premier degré.
- Michel Deganis, académie de Grenoble, enseignement technique option économie et gestion.
- Michèle Delomel née Monnin, académie d'Orléans-Tours, enseignement technique option sciences biologiques et sciences sociales appliquées.
- Josette Denizart née Ribot, académie de Créteil, enseignement du premier degré.

- Mireille Derville née Vanengelandt, académie de Lille, enseignement du premier degré.
- Valérie Deschler-Bouladoux née Deschler, académie de Versailles, information et orientation
- Paul Devin, académie de Créteil, enseignement du premier degré.
- Gérard Druon, académie de Lille, enseignement du premier degré.
- Dominique Farran née Sabatier, académie de Clermont-Ferrand, enseignement du premier degré.
- Claude Fauvelle, académie d'Aix-Marseille, enseignement du premier degré.
- Christine Ferrari née Capobianco, académie de Nancy-Metz, enseignement général option mathématiques-sciences physiques.
- Alain Gallerand, académie de Caen, enseignement du premier degré.
- Géraldine Gaudino, académie de Nice, enseignement du premier degré.
- Éric Gilles, académie de Grenoble, enseignement du premier degré.
- Jean Claude Greig, académie de Poitiers, enseignement du premier degré.
- Bernard Gremion, académie de Créteil, enseignement du premier degré.
- Christophe Haselbauer, académie de Lyon, enseignement du premier degré.
- Thierry Hazard, académie d'Amiens, enseignement du premier degré.
- Brigitte Hugon née Tombeur, académie de Lille, enseignement technique option économie et gestion.
- Martine Jeckert, académie de Strasbourg, enseignement technique option sciences biologiques et sciences sociales appliquées.
- Gilles Joseph, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Mohammed Kamal, académie de Nancy-Metz, enseignement du premier degré.
- Christine Khorsi née Maris, académie de Bordeaux, enseignement du premier degré.
- Michèle Koch née Sabourin, académie de Créteil, enseignement du premier degré.
- Gérard Labrune, académie de Lille, enseignement général option lettres-histoire-géographie, dominante histoire géographie.
- Thierry Lallemand, académie de La Réunion, enseignement du premier degré.
- Jean-Louis Lazard, académie de Versailles, enseignement du premier degré.
- Erick Le Floc'h, académie de Grenoble, enseignement du premier degré.
- Bertrand Lecreux, académie de Lille, enseignement du premier degré.
- Didier Lemaire, académie d'Amiens, enseignement du premier degré.
- Bénédicte Lesieur née Charonnet, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Sylviane Leullier née Dru, académie de Grenoble, enseignement du premier degré.
- Pascale Lombard née Raveau, académie de Créteil, enseignement du premier degré.
- Joëlle Marimoutou, académie de la Réunion, enseignement du premier degré.
- Loïc Martin enseignement, académie de Besançon, du premier degré.
- Annie Martin née Chambon, académie de Poitiers, enseignement du premier degré.
- Claudine Massart, académie de Lille, enseignement du premier degré.
- Philippe Mespoulhe, académie de La Réunion, enseignement du premier degré.
- Yves Mestres, académie de Rennes, enseignement du premier degré.
- Laurence Meunier née Pierrat, académie de Reims, enseignement du premier degré.
- Béatrice Michel née Mercier, académie d'Orléans-Tours, formation continue.
- Marie-Danielle Minier née Pichot, académie de Nantes, enseignement générale option lettres-histoire géographie, dominante lettres.
- Michel Napolitano, Grenoble, enseignement du premier degré.
- Jacques Naviglio, académie de Nancy-Metz, enseignement technique option économie et gestion.
- Alain Niermont, académie de Dijon, enseignement du premier degré.
- Marie-Hélène Oger née Chauvigne, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Denis Ouin, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Raniha Oultache, académie d'Orléans-Tours, information et orientation.
- Jean Marc Page, académie d'Amiens, enseignement technique option économie et gestion (affaires générales).
- Dominique Papon née Cherbite, académie de Versailles, enseignement du premier degré.
- Marie Suzette Payet, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Nadine Petit, académie de Versailles, enseignement du premier degré.
- Martine Peyregne née Bouisse, académie de Bordeaux, enseignement du premier degré.
- Frédérique Picart, académie de Versailles, enseignement du premier degré.

- Gilles Pinard, académie de Créteil, enseignement du premier degré.
- Yves Plasse, académie de Dijon, enseignement du premier degré.
- Chantal Pochinot née Henocq, académie de Toulouse, information et orientation.
- Stéphane Respaud, académie de Toulouse, enseignement du premier degré.
- Sophie Roblin, académie de Grenoble, enseignement du premier degré.
- Patrick Schoonheere, académie de Reims, information et orientation.
- Jean-Claude Seguy, académie de Lyon, enseignement du premier degré.
- Serge Simon, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Valérie Soulain, académie de Besançon, enseignement du premier degré.
- Isabelle Souron, académie de Versailles, enseignement du premier degré.
- Catherine Stauri née Arras, académie de Créteil, enseignement du premier degré.
- Patrice Stiegler, académie de Rouen, enseignement technique option sciences et techniques industrielles.
- Françoise Thibaudeau, académie de Lille, enseignement technique option sciences et techniques industrielles.
- François Van Poucke, académie de Rouen, enseignement technique option Sciences et techniques industrielles.
- Arnould Vanderstuyf, académie de Lille, enseignement du premier degré.
- Dominique Vassal née Furnon, académie de Grenoble, enseignement technique option économie et gestion.
- Thierry Vasse, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Jean Vergeylen, académie de Créteil, enseignement du premier degré.
- Pierre Vernizzi, académie de Nantes, enseignement du premier degré.
- Patrick Vignau, académie de Toulouse, enseignement du premier degré.
- Véronique Willig, académie de Grenoble, enseignement du premier degré.

Informations générales

Vacance de poste

Inspecteur pédagogique et technique des établissements pour jeunes aveugles

NOR : MEND0800695V
avis du 2-9-2008
MEN - DE B2-2

Un poste au ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité est vacant, à compter du 1er septembre 2008, auprès de la direction générale de l'action sociale, sous-direction des personnes handicapées, bureau de l'enfance handicapée.

Ce poste est localisé immeuble Montparnasse-Atlantique, 11, place des Cinq martyrs du lycée Buffon, 75696 Paris cedex 14.

Missions du bureau

Le bureau de l'enfance handicapée (3C) est chargé :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réglementation concernant la prise en charge des enfants handicapés et notamment de la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi relative à l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées :
 - . conditions d'orientation vers l'éducation ordinaire ou l'éducation spéciale conditions d'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (A.E.E.H.), par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.) au sein des maisons départementales des personnes handicapées (M.D.P.H.) ;
 - .dispositifs médico-sociaux d'accompagnement établissements et services médico-sociaux d'éducation spéciale ;
 - du suivi et de l'évaluation des créations de places en établissements et en services en faveur des enfants et des adolescents handicapés ;
 - de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi, conjointement avec le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la politique de scolarisation des enfants et des jeunes handicapés ;
 - du suivi transversal en collaboration avec la D.G.S., de la politique de prise en charge de l'autisme et notamment la mise en œuvre du plan autisme ;
 - de la tutelle administrative, pédagogique et financière des cinq instituts nationaux pour jeunes déficients sensoriels ;
 - de la tutelle pédagogique des établissements publics et privés pour jeunes sourds et pour jeunes aveugles, qui comprend l'organisation de concours et d'examens professionnels, l'inspection des personnels concernés par cinq inspecteurs pédagogiques et techniques et le suivi de leurs évolutions statutaires et réglementaires ;
 - des questions liés à la politique en matière de surdité et de malvoyance (plan déficients visuels).
- Moyens du bureau : 4A, 2B, 1C et 4 inspecteurs conseillers pédagogiques et techniques.

Caractéristiques de l'emploi à pourvoir

- inspection, animation et évaluation des personnels des établissements pour déficients visuels ;
- inspection des personnels enseignants, éducatifs et rééducatifs, soit environ 1 800 agents sur 80 établissements et services ;
- animation de formations initiales et continues pour ces personnels ;
- contrôle du respect des objectifs et des programmes nationaux d'enseignement ;
- suivi des projets d'établissement et des projets individuels éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques ;
- conseils pédagogiques (méthodes, expériences pédagogiques) et techniques (équipements spécialisés) ;
- organisation des examens professionnels, en particulier le certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et déficients visuels (C.A.E.G.A.D.V.) et le certificat d'aptitude à l'éducation et à la

- rééducation de la locomotion (C.A.E.R.L.), qui ont lieu chaque année ; le C.A.E.M.A.D.V. (prof. musique) + C.A.F.P.E.T.A.D.V. (prof. technique) ;
- contrôle et évaluation de la politique éducative, notamment en matière d'éducation précoce et d'intégration scolaire ;
 - Conseil technique sur le handicap visuel ;
 - participation à différentes commission sur la promotion individuelle et sociale des personnes aveugles ou déficientes visuelles, notamment la commission nationale d'aptitude (C.N.A.) et la commission du dessin en relief du ministère de l'éducation nationale ;
 - pilotage de la commission évolution du braille français et de ses sous-commissions (informatique, mathématiques, abrégé orthographique, physique-chimie, ambiguïtés) et élaboration des documents de référence au plan national concernant la notation braille (uniformisation + adaptation aux évolutions relatifs à l'enseignement ordinaire et spécialisé pour déficients visuels, notamment pour diffuser une information sur les évolutions techniques et scientifiques concernant les aides techniques ;
 - conseil aux services déconcentrés sur des projets concernant les personnes déficientes visuelles ; réponses aux questions écrites et courriers de parlementaires ou de particuliers concernant le handicap visuel ;
 - participation à l'élaboration de textes réglementaires ;
 - participation aux CAP (enseignants, éducateurs, CTES).

Profil souhaité

- expérience de l'enseignement s'adressant aux jeunes déficients visuels ;
- expérience de formation et d'évaluation des enseignants spécialisés dans le secteur de la déficience visuelle ;
- connaissance du secteur médico-social, et en particulier des établissements et services pour déficients sensoriels ;
- disponibilité, goût pour le travail en équipe, qualités rédactionnelles.

Connaissances :

- du handicap visuel et de ses conséquences sur le développement affectif, psychologique et cognitif de la personne aveugle et déficiente visuelle ;
 - des principales méthodes pédagogiques ordinaires et spécifiques ;
 - du matériel spécifique aux déficients visuels et répercussions de l'utilisation du braille dans la pédagogie.
- Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 3 semaines** suivant la date de publication du présent avis, au ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, direction de l'action sociale, sous-direction des personnels handicapés, bureau de l'enfance handicapée, immeuble Montparnasse, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 FP.

Contacts

- Philippe Didier-Courbin, chef de service, tél. 01 40 56 87 90 ;
- Pierrette Tisserand, sous-directrice des personnes handicapées, tél. 01 40 56 85 37 ;
- Monique Lamothe, chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales, tél. 01 40 56 85 41 ;
- Sophie Jacquot-Gautun, chef du bureau de l'enfance handicapée, tél. 01 40 56 86 17 (Sophie.jacquot@sante.gouv.fr).

Informations générales

Vacance de poste

Inspecteur pédagogique et technique des établissements pour déficients auditifs

NOR : MEND0800696V
avis du 2-9-2008
MEN - DE B2-2

Un poste au ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité est vacant à compter du 1er septembre 2008, auprès de la direction générale de l'action sociale, sous-direction des personnes handicapées, bureau de l'enfance handicapée.

Ce poste est localisé immeuble Montparnasse-Atlantique, 11, place des Cinq martyrs du lycée Buffon, 75696 Paris cedex 14.

Missions du bureau

Le bureau de l'enfance handicapée (3C) est chargé :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réglementation concernant la prise en charge des enfants handicapés et notamment de la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi relative à l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées :
 - . conditions d'orientation vers l'éducation ordinaire ou l'éducation spéciale conditions d'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (A.E.E.H.), par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.) au sein des maisons départementales des personnes handicapées (M.D.P.H.) ;
 - . dispositifs médico-sociaux d'accompagnement établissements et services médico-sociaux d'éducation spéciale ;
 - du suivi et de l'évaluation des créations de places en établissements et en services en faveur des enfants et des adolescents handicapés ;
 - de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi, conjointement avec le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la politique de scolarisation des enfants et des jeunes handicapés ;
 - du suivi transversal en collaboration avec la D.G.S., de la politique de prise en charge de l'autisme et notamment la mise en œuvre du plan autisme ;
 - de la tutelle pédagogique des établissements publics et privés pour jeunes sourds et pour jeunes aveugles, qui comprend l'organisation de concours et d'examens professionnels, l'inspection des personnels concernés par quatre inspecteurs pédagogiques et techniques et le suivi de leurs évolutions statutaires et réglementaires.
 - de la tutelle administrative, pédagogique et financière des cinq instituts nationaux pour jeunes déficients sensoriels ;
 - de la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi relative à l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées.
 - des questions liés à la politique en matière de surdité et de malvoyance (plan déficients visuels)
- Moyens du bureau : 4A, 2B, 1C et 4 inspecteurs conseillers pédagogiques et techniques.

Caractéristiques de l'emploi à pourvoir

- Inspection, animation et évaluation des personnels des établissements pour déficients visuels : le titulaire du poste est chargé de l'inspection, de l'animation et de l'évaluation des personnels des établissements pour déficients auditifs sur le territoire national (contrôle et évaluation de la politique éducative, notamment en matière d'éducation précoce et d'intégration scolaire ; évaluation du travail individuel et en équipe des personnels exerçant dans ces établissements et inspection des personnels éducatifs ; animation pédagogique des formations initiales et continues ; jurys d'examens, notamment pour

le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds et le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique pour déficients auditifs) ;

- conseil aux services déconcentrés sur des projets concernant les personnes déficientes auditives ;
- réponses aux questions écrites et courriers de parlementaires ou de particuliers concernant le handicap auditif ;
- participation à l'élaboration de textes réglementaires ;
- participation aux CAP (enseignants, éducateurs, CTES).

Connaissances :

- du handicap auditif et de ses conséquences sur le développement affectif, psychologique et cognitif de la personne déficiente auditive ;
- des principales méthodes pédagogiques ordinaires et spécifiques.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 3 semaines** suivant la date de publication, au ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, direction de l'action sociale, sous-direction des personnels handicapés, bureau de l'enfance handicapée, immeuble Montparnasse, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 FP.

Contacts

- Philippe Didier-Courbin, chef de service, tél. 01 40 56 87 90 ;
- Pierrette Tisserand, sous-directrice des personnes handicapées, tél. 01 40 56 85 37 ;
- Monique Lamothe, chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales, tél. 01 40 56 85 41 ;
- Sophie Jacquot, chef du bureau de l'enfance handicapée, tél. 01 40 56 86 17 (Sophie.jacquot@sante.gouv.fr).